



LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

CETTE DEMANDE CONCERNE LA PÉRIODE DE COUVERTURE DU 1ER OCTOBRE 2025 AU 1ER OCTOBRE 2026.

Nom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera la date à laquelle le paiement sera reçu et la police finalisée.

Renseignements sur le membre

Êtes-vous un membre en règle de l'Association canadienne de physiothérapie?

Oui Non

Numéro de membre :

Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle et non avenue. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Date d'entrée en vigueur de la police

La date d'effet de votre police sera fixée à la date d'aujourd'hui. Si vous souhaitez que votre police prenne effet à une date différente, veuillez l'indiquer ci-dessous.

Si vous disposez d'une police existante, la date de début doit correspondre à la date d'expiration de votre police existante. **Veuillez noter que la date d'expiration commune de la police est le 1er octobre.** La prime pourrait être calculée au prorata si la police est souscrite à mi-parcours.

Date d'entrée en vigueur souhaitée (ne rien indiquer pour que votre police prenne effet à partir d'aujourd'hui) :

Renseignements sur l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exercez-vous une activité de physiothérapeute pour laquelle vous avez besoin d'une assurance? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise).

Entité / Nom commercial :

Adresse du lieu (si différente de celle ci-dessus) :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Exploitez-vous plus d'une entreprise fournissant des services professionnels pour lesquels vous avez besoin d'une couverture? Oui Non

Si oui, veuillez fournir les détails et un représentant de BMS vous contactera pour vous aider.

Votre entreprise compte-t-elle d'autres professionnels de la santé qui offrent des services pour votre entreprise ou en son nom et/ou facturent sous le nom de votre entreprise ? Oui Non

Dans l'affirmative, il est recommandé de souscrire une police d'assurance responsabilité civile professionnelle pour la clinique. Une demande distincte est nécessaire. Veuillez contacter BMS pour plus d'informations ou pour demander une couverture.

Détails sur la partie proposante

Êtes-vous inscrit à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec? Oui Non

Une demande d'assurance ou une police d'assurance similaire a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou un renouvellement d'assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Une réclamation, un procès ou une plainte en matière de responsabilité professionnelle ou de responsabilité civile générale a-t-il déjà été déposé contre vous ou une telle réclamation est-elle en cours au Canada ou ailleurs dans le monde? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement Oui Non donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous fait l'objet d'allégations de négligence professionnelle, par écrit ou verbalement, au cours Oui Non des cinq dernières années?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous du contenu à assurer? Oui Non

If you operate a business and have contents to insure, please answer "no" the Commercial General Liability section below. A Commercial General Liability policy may not be sufficient protection. We recommend an office package which includes protection for your equipment, stock, and improvements and betterments for which you are responsible. Veuillez communiquer avec BMS au 1-855-318-6136 pour discuter de vos besoins en matière de couverture.

Assurance des frais juridiques réglementaires – UNIQUEMENT DISPONIBLE POUR LES MEMBRES DU QUÉBEC

Les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie inscrits à l'OPPQ ont accès à un produit d'assurance spécialisé pour compléter leur assurance responsabilité civile auprès de l'OPPQ.

Le saviez-vous? La couverture pour vous défendre contre une plainte déposée auprès de l'OPPQ n'est pas incluse dans l'assurance responsabilité fournie par l'OPPQ.

Protégez-vous avec l'assurance des frais juridiques réglementaires, qui comprend jusqu'à 160 000 \$ par année pour les frais juridiques associés à la réponse à une plainte déposée contre vous auprès de l'OPPQ.

La couverture comprend :

Défense juridique réglementaire	160 000 \$ par réclamation / agrégé
Prime annuelle	125 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance de protection juridique réglementaire? Oui Non

Assurance responsabilité professionnelle pour les technologues en physiothérapie – UNIQUEMENT DISPONIBLE POUR LES MEMBRES DU QUÉBEC

Les technologues en physiothérapie ont accès à une assurance responsabilité professionnelle spécialisée.

Points forts de la couverture :

Responsabilité professionnelle	3 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé
Défense juridique réglementaire	100 000 \$ par réclamation / agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle	150 000 \$ par réclamation / agrégé
Prime annuelle	255 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité professionnelle pour vos services de technologue en physiothérapie ?

Oui Non

Autres assurances

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Couverture individuelle de la responsabilité civile générale

Cette couverture est recommandée pour les travailleurs autonomes ne disposant pas de personnel supplémentaire.

Couverture de la responsabilité civile générale des entreprises

Cette option est recommandée pour les membres qui ont d'autres professionnels de la santé (employés ou entrepreneurs) travaillant pour ou au nom de leur entreprise. Elle protège votre entreprise en cas de réclamation en responsabilité civile générale impliquant vos activités commerciales (y compris les activités de vos employés ou entrepreneurs) et/ou vos locaux.

La couverture comprend :

Agrégat général

Blessures corporelles et dommages matériels
Produits-opérations achevées
Préjudice personnel et préjudice publicitaire

Selon le montant de garantie sélectionné
Selon le montant de garantie sélectionné
Selon le montant de garantie sélectionné
Selon le montant de garantie sélectionné (par personne ou par organisation)
Selon le montant de garantie sélectionné
50 000 \$ par personne
Selon le montant de garantie sélectionné

Responsabilité civile des locataires
Paiements médicaux
Police standard des non-propriétaires S.P.F. 6

Les avenants d'exclusion

Abus

Franchises

Dommages matériels 250 \$
Responsabilité civile des locataires 500 \$

Souhaitez-vous souscrire une couverture de responsabilité civile générale?

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Nombre de professionnels Please also include students, assistants or volunteers également inclure les étudiants, les assistants ou les bénévoles.	2 000 000 \$ par réclamation 2 000 000 \$ agrégé	5 000 000 \$ par réclamation 5 000 000 \$ agrégé
	Individuel	<input type="checkbox"/> 381 \$
1 à 4	<input type="checkbox"/> 499 \$	<input type="checkbox"/> 722 \$
5 à 9	<input type="checkbox"/> 699 \$	<input type="checkbox"/> 867 \$

Plus de 10

Référence

Référence

Votre entreprise a-t-elle ou a-t-elle des activités en dehors du Canada?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

L'entreprise fournit-elle des services professionnels en dehors du champ d'application de la physiothérapie?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir une description des services :

Si oui, veuillez indiquer le pourcentage de services hors du champ de la physiothérapie :

Votre entreprise propose-t-elle des ateliers et/ou des cours? (Par ex., condition physique, pilates, yoga, bien-être, etc.)

Oui Non

Si oui, une prime supplémentaire sera applicable pour étendre l'assurance responsabilité civile générale à ces activités.

Veuillez sélectionner le nombre de professionnels qui proposent des ateliers et/ou des cours :

Nombre de professionnels	Prime annuelle supplémentaire
1 (vous compris)	<input type="checkbox"/> 385 \$
Plus de 2	<input type="checkbox"/> 770 \$

Des professionnels travaillant pour l'entreprise fournissent-ils des services de physiothérapie à des clients dans une piscine?

Oui Non

Si oui, une prime supplémentaire de 330 \$ sera applicable pour étendre l'assurance responsabilité civile générale à ces services.

Si oui, les trois conditions d'admissibilité suivantes sont-elles remplies?

1. Le rapport client/thérapeute n'est pas supérieur à 2 pour 1.

Oui Non

2. Les services sont fournis dans une piscine publique avec un maître-nageur sur place.

Oui Non

3. Une renonciation est signée par tous les clients.

Oui Non

L'entreprise propose-t-elle l'utilisation des installations de la salle de sport à des personnes qui ne sont pas ses clients?

Oui Non

Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Responsabilité du fait d'autrui

Veuillez noter que la police d'assurance responsabilité civile générale n'inclut pas automatiquement la couverture de la responsabilité du fait d'autrui. Je comprends et je confirme ce point.

En tant que propriétaire d'entreprise, vous pourriez être tenu responsable des actes illicites commis par un employé, tels que des dommages corporels résultant d'un abus ou liés à un abus. Si vous souhaitez ajouter une couverture de responsabilité limitée en cas d'abus (responsabilité du fait d'autrui) pour faire face à une telle situation, veuillez contacter BMS lors de la finalisation de votre renouvellement afin d'obtenir une demande.

Couverture d'un événement organisé

Veuillez noter que la couverture de l'assurance responsabilité civile générale s'étend aux services habituels et coutumiers d'un bureau de physiothérapeutes (y compris les événements auxquels on s'attendrait normalement de la part d'un cabinet de physiothérapeutes, comme les réunions annuelles, la participation à des foires commerciales, la participation à des courses sur route et à d'autres événements sportifs). Les événements organisés par l'entreprise doivent être soumis à l'approbation de l'assureur.

L'entreprise a-t-elle l'intention d'organiser des événements en dehors des services habituels d'un physiothérapeute pendant la durée de la police ? Oui Non

La couverture de la criminalité

L'assurance contre la criminalité protège contre les pertes financières dues au détournement, à la fraude ou au vol d'argent, de valeurs ou d'autres biens appartenant à l'entreprise.

La couverture comprend :

Malhonnêteté des employés	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Vol simple, vol qualifié ou cambriolage	25 000 \$
Fraude	25 000 \$
Dépenses – limite générale	10 000 \$
Franchise	1 000 \$

Souhaitez-vous souscrire une couverture contre la criminalité?
Si oui, veuillez sélectionner la limite ci-dessous :

Oui Non

Limite	Prime annuelle
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 77 \$

Assurance responsabilité professionnelle pour les thérapeutes en réadaptation animale

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité pour les blessures ou les dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle dans l'exercice de vos fonctions de thérapeute en réadaptation animale. Votre couverture garantit le paiement des dommages-intérêts compensatoires et des frais juridiques liés à une réclamation.

Aperçu de la couverture :

Par réclamation / limite agrégée	1 000 000 \$ / 2 000 000 \$
Frais juridiques réglementaires	25 000 \$
Frais de défense pénale remboursement	25 000 \$
Perte de revenus	150 \$ par jour

Prime annuelle : 605 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité professionnelle pour vos services de thérapeute en réadaptation animale ? Oui Non

Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

Traitez-vous des chevaux de course ou de performance d'une valeur supérieure à 100 000 \$? Oui Non

Effectuez-vous des traitements d'acupuncture ou de manipulation en tant que thérapeute en réadaptation animale?

Non Oui (moins de 25 %) - **110 \$** Oui (plus de 25 %) - **Recommandation requise**

Assurance responsabilité professionnelle pour les autres services professionnels

La police de responsabilité professionnelle gérée par l'Association canadienne de physiothérapie (ACP) est destinée aux membres qui fournissent des services dans le cadre de l'exercice d'un physiothérapeute et comprend la prestation des services habituels de l'exercice d'un physiothérapeute.

La police responsabilité professionnelle de l'ACP comprend également les frais juridiques liés à la réglementation en vue de se défendre contre les poursuites engagées par un organisme de réglementation de la physiothérapie provincial ou territorial.

Prenez note que les réclamations résultant de la prestation d'autres services professionnels, notamment les procédures menées par une organisation professionnelle autre que celle qui réglemente l'exercice de la physiothérapie, ne sont pas couvertes par cette assurance.

Avez-vous besoin d'une couverture pour des services professionnels supplémentaires et/ou souhaitez-vous une couverture pour vous défendre contre des procédures menées par une organisation professionnelle autre que celle qui réglemente l'exercice de la physiothérapie? Dans l'affirmative, veuillez remplir la section ci-dessous. Oui Non

Détenez-vous actuellement une assurance responsabilité professionnelle souscrite par l'intermédiaire de l'Association canadienne de physiothérapie? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les services professionnels à assurer :

Disciplines / Services professionnels	Prime (si moins de 50 % de l'activité)	Premium (si plus de 50 % de la pratique)
Thérapeute du sport	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Thérapeute Bowen	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Professeur de danse	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Ergonome	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Thérapeute en relâchement du fascia	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Méthode Feldenkrais	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Cours de conditionnement physique/instructeur en conditionnement physique de groupe	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Coach en santé	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Hypnothérapie	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Kinésiologue	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Massothérapeute	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Ergothérapeute	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Ostéopathie manuelle (à l'exclusion des manipulations vertébrales et pas plus de 25 % du total des services, si plus de 25 %, veuillez contacter BMS directement)	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Orthésiste	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Podo-orthésiste	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Entraîneur personnel	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Instructeur de pilates	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Prolothérapie	<input type="checkbox"/> 183 \$	<input type="checkbox"/> Référence
Thérapie de rebond	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Massothérapeute autorisé	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Certification en exercices de relâchement de la tension (ERT)	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Instructeur de yoga	<input type="checkbox"/> 99 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
Instructeur d'exercices Gyrotonic	<input type="checkbox"/> 122 \$	<input type="checkbox"/> Référence
Docteur en médecine chinoise	<input type="checkbox"/> 212 \$	<input type="checkbox"/> 212 \$
Injection de point gâchette	<input type="checkbox"/> 183 \$	<input type="checkbox"/> Référence
Autre (veuillez fournir des détails) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les

réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	50 000 \$
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)

Limite de la responsabilité globale

1 000 000 \$

Dommages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense en cas d'acte criminel

Récompense en cas d'acte criminel	50 000 \$
-----------------------------------	-----------

Réparation de matériel informatique

Inclus

Franchises

Chaque incident	1 000 \$
Personnes informées	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Oui Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels / Entreprises (vous seul)	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprises et employés - 0 à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$

Entreprises et employés - 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Entreprises et employés - 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Entreprises et employés - 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprises et employés - 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprises et employés - 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Entreprises et employés - 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprises et employés - 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprises et employés - 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Entreprises et employés - 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Entreprises et employés - Au-dessus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Yes No
Si oui, veuillez fournir des détails.

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Yes No
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS CONSTITUENT UNE CONDITION PRÉALABLE POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSOUS N'EST PAS RESPECTÉ, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE GARANTIE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr. **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS..**

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte.

*Garantie supplémentaire disponible

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

L'assurance contre la fraude prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

Fraude par transfert de fonds est désigné la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ **pour 230 \$/an**

Limite de 100 000 \$ **à partir de 335 \$/an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses? Oui Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre clinique retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

	Limite	Franchise	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 270 \$
Option 2	250 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 373 \$
Option 3	500 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 514 \$

Nombre total d'employés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Avez-vous besoin d'une assurance de la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi pour une ou plusieurs sociétés supplémentaires?

Oui Non

Votre entreprise dispose-t-elle d'un conseil d'administration, d'une équipe de direction ou d'autres personnes qui prennent des décisions stratégiques au nom de l'organisation?

Oui Non

L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants est recommandée pour toute organisation dans laquelle des personnes détiennent un pouvoir décisionnel. Elle protège à la fois l'organisation et ses dirigeants personnellement contre les conséquences financières des réclamations alléguant une mauvaise gestion financière, un manquement à l'obligation fiduciaire, des violations de conformité, etc.

Souhaitez-vous que BMS vous contacte pour obtenir un devis d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants? Si oui, une demande supplémentaire doit être complétée et vous sera envoyée séparément. Veuillez indiquer votre type d'entreprise :

Oui Non

Entreprise à but lucratif

Entreprise à but non lucratif

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment:
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
 - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?
Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Chaque réclamation / limite agrégée	Prime
25 000 \$/125 000 \$	<input type="checkbox"/> 109 \$
50 000 \$/250 000 \$	<input type="checkbox"/> 132 \$

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

- | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été poursuivi pour discrimination présumée? Fait l'objet d'une procédure disciplinaire par un organisme de réglementation? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été victime d'un vol d'identité? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- L'assurance couvre les frais de justice liés à la résolution d'une série de litiges:
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue);
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de

- l'entreprise;
- Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises?
Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 168 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 266 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 433 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 554 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 977 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 388 \$
3 000 001 \$ et plus	<input type="checkbox"/> Référence requise

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

- Fait l'objet d'un contrôle fiscal? Oui Non
- Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? Oui Non
- Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? Oui Non
- Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? Oui Non
- Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée? Oui Non
- Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? Oui Non
- Été impliqué dans un litige contractuel? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

NOUVEAU! Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les audits d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 \$

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance? Oui Non

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, décliné ou refusé de me/nous fournir une quelconque forme d'assurance responsabilité, et que la présente demande fait état des risques connus à la date de la demande. Je déclare que les déclarations contenues dans le présent document sont vraies et exactes à tous les égards, et que je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Il est entendu et convenu que j'autorise/nous autorisons (BMS) à faire en sorte que la proposition d'assurance, les communications et tous les documents relatifs à la police (immédiats et futurs) soient rédigés en anglais, avec notre consentement exprès. Cette autorisation n'affecte pas les conditions générales énoncées dans la police ou les polices.

Signé par :

Poste :

Date :

Divulgateion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
---------------------	-------	---------------------------------------	-------

Responsabilité professionnelle	Par demande	25%	Néant
Frais juridiques au Québec	Par demande	25%	Néant
Responsabilité civile générale	Par demande	25%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance juridique personnelle	Par demande	20%	Néant
Assurance juridique professionnelle	Par demande	20%	Néant
Frais juridiques pour les audits d'assurance	Par demande	20%	15 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez [cliquer ici](#).

Informations sur le paiement

Les taxes applicables seront ajoutées au besoin. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de BMS Canada Services de Risque Ltée, ou remplir le formulaire d'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

Sous-total	\$
Frais de service*	25,00 \$
Taxe	\$
Total joint	\$

* VEUILLEZ NOTER : Les frais de service ne s'appliquent pas si vous achetez uniquement l'assurance protection juridique réglementaire pour les membres de l'OPPPQ ou l'assurance responsabilité professionnelle pour les technologues en physiothérapie

Options de paiement

Pour payer par cheque :

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de **BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)**
979, rue bank, bureau 200
Ottawa, ON K1S 5K5

Pour payer par carte de credit :

N° de compte VISA, AMEX ou MasterCard : _____ Date d'expiration : _____ Code de sécurité : _____

Nom du titulaire de la carte : _____ Signature : _____

Si vous souhaitez qu'un courtier BMS vous contacte pour effectuer votre paiement par téléphone, veuillez cocher cette case :

Si oui, veuillez indiquer vos disponibilités avec les dates et heures :